

sur les enfants pauvres au Canada. Le sénateur Marsden a fait allusion à l'étude qu'a faite le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie et qui a été déposée au Sénat en janvier 1991. Certains d'entre nous qui avons travaillé à l'étude en question sont maintenant quelque peu consolés et satisfaits des heures qu'ils y ont consacré. Bien que dans la nouvelle série de mesures sur les prestations pour enfants annoncée dans le budget, qui ne renferment peut-être pas tout ce que nous aurions souhaité, certains d'entre nous sommes conscients d'une orientation qui est encourageante.

Je voudrais pendant quelques instants cet après-midi parler de ces prestations modifiées, honorables sénateurs, pour avoir une idée de la voie dans laquelle nous nous sommes engagés. Nous savons, naturellement, que les gouvernements ne peuvent pas supprimer la pauvreté à coup d'argent ni éliminer la pauvreté chez les enfants, mais collectivement, nous pouvons nous efforcer de réaliser cet objectif très souhaitable.

En septembre 1990, le premier ministre a coprésidé le Sommet mondial en faveur des enfants où 71 dirigeants mondiaux ont engagé leur gouvernement à intervenir en faveur des enfants du monde. En mai dernier, le discours du trône a réaffirmé notre engagement à l'égard des enfants. Il a formulé les objectifs simplement: nos jeunes seront mieux instruits, mieux protégés et mieux entourés de sorte qu'ils puissent apporter leur contribution personnelle à la vie nationale.

En décembre dernier, nous avons franchi une autre étape importante en ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant. Le premier ministre l'a signée avec beaucoup de fierté parce que c'était une preuve de la conviction du Canada que les enfants, en fait les enfants du monde, sont importants. Maintenant, nous sommes saisis dans ce budget des grandes lignes du nouveau programme sur les prestations pour enfants.

Je pense, honorables sénateurs, que cela constitue un grand progrès. Je sais que tout le monde ici n'est pas de mon avis, mais je peux seulement interpréter le programme qu'on nous a promis que comme je le vois après avoir passé de nombreuses années à m'occuper de programmes sociaux. C'est une initiative de 2 milliards de dollars en vue d'augmenter l'aide fédérale aux enfants et aux familles. Les nouvelles prestations pour enfants qui sont proposées vont réunir les allocations familiales existantes, les crédits d'impôt pour enfants et le crédit pour enfant à charge en un seul chèque mensuel à compter de janvier 1993. Les prestations pour enfants comprendront aussi une somme supplémentaire pour les familles à faible revenu qui travaillent, pour les travailleurs économiquement faibles, comme on les appellent communément, et ces prestations supplémentaires pourront atteindre 500 \$ par famille.

● (1600)

C'est un grand pas dans la bonne direction et vous m'en voyez réjoui. Ce régime repose sur des programmes fédéraux existants qui procurent une aide annuelle totale de 15 milliards de dollars aux enfants et aux familles. Il vient appuyer les initiatives prises par d'autres gouvernements et organismes. Fait important à souligner, cette mesure, selon moi, est la première d'une série dans le domaine de la politique sociale.

Le régime était devenu une mosaïque de mesures disparates au fil des années. Le fait est qu'une bonne vingtaine d'occasions se sont présentées pour qu'un programme soit créé ou modifié par une mesure législative ou une motion proposée à

l'autre endroit et approuvée ici. Voici que nous nous orientons maintenant vers quelque chose d'un peu mieux organisé.

Le nouveau régime de prestations pour enfants présente certaines caractéristiques fondamentales. Il est plus simple, comme vous pouvez le constater à la lecture. Un chèque par mois, pas de formalités administratives et un montant non imposable. Il est plus juste. Il s'adresse aux enfants qui sont vraiment dans le besoin, ainsi qu'aux familles à faible revenu qui travaillent. Le montant accordé est fonction du revenu de la famille, et non pas du plus petit des deux revenus touchés par deux adultes vivant ensemble ou par un mari et sa femme, ce qui fait peser un lourd fardeau fiscal sur le couple.

Le régime est plus généreux, soit deux milliards de dollars échelonnés sur cinq ans. En consultant le budget des dépenses, vous constaterez un supplément de 500 \$. Toutes les familles dont les conjoints touchent globalement moins de 50 000 \$ y seront admissibles. Le nouveau régime de prestations s'adaptera plus rapidement aux besoins changeants de chaque famille. Cela est très important. En outre, c'est un programme responsable sur le plan fiscal et ce n'est qu'à cette condition que les programmes peuvent durer.

Je voudrais maintenant faire ressortir certains éléments de base du nouveau régime de prestations pour enfants. Il y aura une seule prestation annuelle par enfant, qui sera répartie évidemment en douze mensualités. Il y aura un supplément de 75 \$ par enfant pour les familles de trois enfants et plus. Un supplément de 213 \$ sera également accordé aux enfants âgés de moins de sept ans. Il s'agit, bien sûr, d'une seule prestation annuelle. On a abaissé le revenu familial net admissible à 25 900 \$. Il y a un nouveau supplément du revenu gagné. Ce supplément commence à 3 750 \$ et correspond à 8 p. 100 du revenu gagné, puis diminue progressivement à partir d'environ 21 000 \$. En tout, les pauvres qui travaillent toucheront 500 \$ par famille.

Ça a un certain effet sur les familles. Le niveau d'avantage est le même pour toutes les familles d'une même catégorie. Les grosses familles en sortent gagnantes, car elles recevront plus. Les familles ayant de 10 000 \$ à 20 000 \$ de revenu gagné obtiendront la prime entière, soit 500 \$. C'est encore une fois le cas des pauvres qui travaillent. Pratiquement toutes les familles monoparentales s'en tireront à meilleur compte, ainsi que la grande majorité des familles à un seul revenu et que la plupart des familles à deux revenus. Les familles à revenu élevé sont évidemment les perdantes.

En soi, l'argent ne suffit pas, comme nous le savons tous. Beaucoup d'enfants sont dans une situation précaire au Canada. Ils ont faim, ils sont victimes de violence, ils sont négligés. J'étais très heureux d'apprendre, en écoutant les propos et en lisant les déclarations du ministre, que celui-ci allait négocier avec les provinces, les autochtones et d'autres représentants de collectivités, afin de mettre au point un programme qui aiderait les enfants défavorisés. Il nous a promis ce programme pour très bientôt, honorables sénateurs. Nous avons tous hâte de connaître les dispositions qu'il contiendra.

Tandis que votre comité examinait ce problème, nous avons encore une fois été consternés de voir la pauvreté et les conséquences de la pauvreté dont souffrent les enfants autochtones, ainsi que les conditions dans lesquelles ils doivent vivre.